[illegible] Jeunes filles, rue Jean-Jaurès 149, [illegible] rue de l'Abattoir.

Les Bains démontables, 1 fr. 50 par bain, [illegible] de police du 15 décembre 1899, rue Gallemard.

Les [illegible] vendus [illegible] hier aux halles : Moules, 20 à 2 le sac, 2 à 3 le [illegible] 1 à 1 le sac, 1 à 1 le sac, 1 à 1 le sac, 1 à 1 le sac, 1 à 1 le sac, 1 à 1 le sac.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Cours publics et conférences du Grand Séminaire villois, estaminet du Franc-Tireur, tous les S. Lundis. Ouvert tous les jours de 1 à 2 [illegible] des cinéma grands sujets [illegible]. Tirs à la carabine, au fusil chassepot et carabine gras [illegible]. Tir aux canards, pigeons, etc. Vous les chasserez [illegible] tous le tir par [illegible] militaire.

Dimanche 13 et 24 Nov. 1er et 8 Décembre, grand concours de Tir au gros Jeanot. 40 prix, 3 médailles, 7 équipolées et 10 équipées, tir prix d'honneur, un joli bronze d'art « La Patrie en danger ».

A Prix de haut nombre. 4 prix de bas nombre et 1 prix de belle balle. Mise 0,50.

Des armes seront mises à la disposition des amateurs.

Dimanche 24 Novembre. Grand tir aux pigeons (au pool) 30 prix consistant en 40 belles pièces de gibier (lièvres, faisans et garennes).

Mise 2 fr. 50 donnant droit à 1 coupe de feu.

Dimanche 1er Décembre (St-Eloi), inauguration du Nouveau Pavé. Grande partie de coq. Rendez-vous Coq Chantant contre Louis Gran. Entrée 0,50, mise au pare à 8 h. 1/2.

BONDUES

Descente du parquet. — Jeudi vers deux heures du soir, M. Davaine, juge d'instruction, accompagné de son greffier, est descendu à Bondues et a fait lever le parquet séquestré antérieurement concernant les coupe dont a été victime M. Roart. Plusieurs personnes ont été interrogées à cet effet.

Nous reviendrons plus tard sur cette affaire qui est très embrouillée.

MOUVAUX

A la Jeunesse du Blanc-Seau. — La société de gymnastique « La Jeunesse du Blanc-Seau », à l'occasion des adieux aux conscrits, offrira un punch à ses membres le Dimanche 3 novembre prochain, cette réunion qui aura lieu à 4 heures du soir, sera suivie d'un grand bal, au profit des gymnastes sous le patronage.

Les pots d'entrée sont fixés à un franc pour les cavaliers et cinquante centimes pour les dames. Des [illegible] seront offertes aux dames.

Accident de travail. — Un sieur Victor Dubolt, âgé de 32 ans, domestique au service de M. Alfred Defresne, négociant en huiles demeurant à Lille, s'est fait une entorse au genou droit de la main droite en relevant son cheval tombé rue de Lille.

MARCQ-EN-BARŒUL

Le maire de Marcq-en-Barœul à ses concitoyens

L'installation du nouveau curé. — L'arrêté municipal

Mes chers concitoyens,

En butte aux tracasseries de parti clérical, dont fut jadis la victime mon honorable prédécesseur, M. Augustin Delesalle, et pour mettre fin à la période d'agitation formentée par ce Parti, je viens vous donner les motifs qui m'ont amené à prendre cet arrêté municipal relatif aux manifestations religieuses.

Quelques jours après l'arrivée du nouveau curé du Pont-M. Fontaine, président du conseil de fabrique, m'avait prié de venir — dont je vous donne copie ci-après — que l'installation officielle aurait lieu le 24 courant.

LETTRE FONTAINE

Marcq-en-Barœul, le 15 août 1901.

Monsieur le Maire,

Pour l'honneur de vous informer que l'installation de Monsieur Verbecque, le nouveau curé du Pont-de-Marcq, aura lieu lundi prochain 21 octobre.

Le cortège partira de chez moi, à trois heures, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires où aura lieu l'installation.

Veuillez agréer, monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil de fabrique,
R. Fontaine.

RÉPONSE DU MAIRE

Marcq-en-Barœul, le 18 octobre 1901.

Monsieur le Président,

Par suite des scandales suscités par un certain membre du clergé paroissial, lors de l'installation du Conseil municipal de Marcq-en-Barœul, en mai 1900, il a été décidé que la municipalité n'aurait plus autorisé de manifestations sur la voie publique soit à l'arrivée, soit au départ des curés.

En conséquence, veuillez prendre note de cette décision et vous y conformer.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Marcq-en-Barœul,
G. Debuchy.

Je vous laisse à tous le soin de juger cette lettre.

Vous y rencontrerez la forme autocrate, le style impératif qui convient aux pervenus du parti clérical. Le président du Conseil de fabrique ne demande aucune autorisation, il m'annonce que le cortège partira de chez lui à trois heures, sans se préoccuper de l'autorité municipale qui détient de tous ses concitoyens la police de la rue ; il s'en rend maître sans plus de formes.

Je ne vous citerai que quelques faits saillants pour vous montrer qu'elles ont été, à mon égard, les vexations de toute sorte des clericaux.

Comme première manifestation hostile à mon administration, vous avez pensé vous [illegible] la mémoire de ce malheureux candidat du curé de Roubaix, de l'Industrie, M. Lemaître, [illegible] Pierre-Marcq, M. Fontaine, président du comité de la Jeunesse Catholique, M. Fontaine, président du comité de M. Fontaine (subventionné par le clericalisme), se refusait-elle pas d'adhérer au concert de bienfaisance de Roubaix-Barœul.

Par mon arrêté, j'en n'ai jamais eu l'intention d'empêcher les cérémonies religieuses du culte, mais après l'insulte faite au suffrage universel par le scandale du Conseil municipal, j'ai cru devoir le conduite autoritaire de M. Fontaine mon devoir était tout tracé : je devais prendre l'arrêté que vous connaissez ; et à l'avenir, quand MM. les curés voudront manifester, ils devront comme n'importe quel citoyen — en demander l'autorisation.

Mes chers concitoyens,

Aussi longtemps que vous m'honorerez de votre confiance, je défendrai pied à pied votre indépendance et vos intérêts, et jamais je ne me laisserai asservir par les marchands du temple.

Le Maire de Marcq-en-Barœul,
G. DEBUCHY.

Cette circulaire répond à toutes les attaques dont a été victime M. Debuchy de la part des journaux réactionnaires de tout poil et rend inutile tout commentaire.

LILLE

Visite du commandant du 1er corps d'armée à l'hôpital militaire. — Mercredi, à 2 heures de l'après-midi, M. le général Jeannerod, le nouveau commandant du 1er corps d'armée, accompagné d'un officier d'ordonnance, s'est rendu à l'hôpital militaire.

Il a été reçu par M. le médecin-major en chef Marillia.

M. le général Jeannerod a visité tous les services de l'hôpital ; il a, à différentes reprises, marqué son contentement pour la manière dont ils étaient organisés.

A cause de la visite du commandant du 1er corps d'armée, le dropeau avait été arboré au fronton de l'hôpital militaire.

Les taxes de remplacement. — Le bureau de la Chambre des imprimeurs a adressé à la Chambre de Commerce de Lille une lettre le priant de protester devant le Parlement contre les taxes de remplacement.

Les troupes consignées. — Les troupes de la garnison de Lille seraient consignées aujourd'hui.

Des mesures répondraient, paraît-il, aux craintes que l'on a d'une grève éclatant dans le Pas-de-Calais.

Les travaux du boulevard de la Liberté. — On a pu remarquer depuis quelques jours les travaux entrepris boulevard de la Liberté. Soit-en que la municipalité ne se propose rien moins que de repaver entièrement cette artère, une des plus importantes de notre cité, en supprimant les bas-côtés, rétablissant les pavés.

On nous annonce que le nouveau pavage sera irréprochable. En ce cas les cyclistes n'y perdront pas trop et les piétons y gagneront certainement, car en temps de pluie l'épaisseur de boue était telle qu'il fallait y regarder à deux fois avant de s'aventurer d'un trottoir à l'autre sur le boulevard.

Une femme renversée par une voiture

PLACE SAINT-MARTIN

Un accident qui a provoqué un rassemblement assez considérable s'est produit jeudi, vers deux heures, place Saint-Martin, devant l'épicerie de M. Vandenbeck.

Une voiture chargée de viande de boucherie était lancée à toute vitesse, lorsque, par suite d'un violent choc, les brancards se rompirent et la voiture basculant, tout son contenu se déversa sur la chaussée.

Mme Mélantois, âgée de 40 ans, et demeurant place St-Martin, restait au milieu de la chaussée à regarder ce désastre, lorsqu'une voiture de tringlot la força à se garer. Malheureusement la voiture de cette place, conduite par M. Emile Petit, rue du Molinel 56, arrivait en sens inverse et la femme, se croyant en sûreté après avoir évité la première voiture et ne voyant pas venir la seconde, fut prise en écharpe par celle-ci dont la roue lui passa sur la jambe gauche.

Mme Mélantois fut aussitôt relevée par l'agent Caliewaert, qui avec l'aide de quelques passants, la transporta à la pharmacie Blaise, place St-Martin, où on lui donna les soins nécessaires. Le blessée en est heureusement quitte pour de fortes contusions, aucune fracture n'ayant été constatée.

Elle a été transportée à son domicile. Quant à la responsabilité du cocher, elle paraît entièrement dégagée, car il allait au pas au moment de l'accident.

Les petits pavés. — On sait que les environs du Palais des Beaux-Arts, notamment le boulevard de la Liberté, sont en ce moment recouverts de tas de pavés provenant des travaux de voirie. Jeudi, vers six heures du soir, un cabriolet conduit par M. Hucz, rue des Jardins, 7, allait heurté à l'un de ces tas de pavés et sous la violence du choc, le conducteur a été projeté à bas de son siège.

Il n'est relevé sain et sauf fort heureusement. Seul, le véhicule a été assez détérioré.

Flamme brûlant. — Un incendie s'est déclaré, vers 4 heures, rue Gambetta, 42, à l'Hôtel Sarrin, tenu par M. Bulgarini, propriétaire, rue Gambetta, 42. Le feu a pris dans le grenier de l'hôtel, qui n'a pas été sérieusement endommagé. Le sinistre a été heureusement vu par des passants qui ont prévenu le concierge de l'hôtel, qui a pu le faire disparaître avant le départ des pompiers.

Par mon arrêté, j'en n'ai jamais eu l'intention d'empêcher les cérémonies religieuses du culte, mais après l'insulte faite au suffrage universel par le scandale du Conseil municipal, j'ai cru devoir le conduite autoritaire de M. Fontaine mon devoir était tout tracé : je devais prendre l'arrêté que vous connaissez ; et à l'avenir, quand MM. les curés voudront manifester, ils devront comme n'importe quel citoyen — en demander l'autorisation.

Mes chers concitoyens,

Aussi longtemps que vous m'honorerez de votre confiance, je défendrai pied à pied votre indépendance et vos intérêts, et jamais je ne me laisserai asservir par les marchands du temple.

Le Maire de Marcq-en-Barœul,
G. DEBUCHY.

Cette circulaire répond à toutes les attaques dont a été victime M. Debuchy de la part des journaux réactionnaires de tout poil et rend inutile tout commentaire.

LILLE

Visite du commandant du 1er corps d'armée à l'hôpital militaire. — Mercredi, à 2 heures de l'après-midi, M. le général Jeannerod, le nouveau commandant du 1er corps d'armée, accompagné d'un officier d'ordonnance, s'est rendu à l'hôpital militaire.

Il a été reçu par M. le médecin-major en chef Marillia.

M. le général Jeannerod a visité tous les services de l'hôpital ; il a, à différentes reprises, marqué son contentement pour la manière dont ils étaient organisés.

A cause de la visite du commandant du 1er corps d'armée, le drapeau avait été arboré au fronton de l'hôpital militaire.

Les taxes de remplacement. — Le bureau de la Chambre des imprimeurs a adressé à la Chambre de Commerce de Lille une lettre la priant de protester devant le Parlement contre les taxes de remplacement.

Les troupes consignées. — Les troupes de la garnison de Lille seraient consignées aujourd'hui.

Des mesures répondraient, paraît-il, aux craintes que l'on a d'une grève éclatant dans le Pas-de-Calais.

Les travaux du boulevard de la Liberté. — On a pu remarquer depuis quelques jours les travaux entrepris boulevard de la Liberté. Soit-en que la municipalité ne se propose rien moins que de repaver entièrement cette artère, une des plus importantes de notre cité, en supprimant les bas-côtés, rétablissant les pavés.

On nous annonce que le nouveau pavage sera irréprochable. En ce cas les cyclistes n'y perdront pas trop et les piétons y gagneront certainement, car en temps de pluie l'épaisseur de boue était telle qu'il fallait y regarder à deux fois avant de s'aventurer d'un trottoir à l'autre sur le boulevard.

Une femme renversée par une voiture

PLACE SAINT-MARTIN

Un accident qui a provoqué un rassemblement assez considérable s'est produit jeudi, vers deux heures, place Saint-Martin, devant l'épicerie de M. Vandenbeck.

Une voiture chargée de viande de boucherie était lancée à toute vitesse, lorsque, par suite d'un violent choc, les brancards se rompirent et la voiture basculant, tout son contenu se déversa sur la chaussée.

Mme Mélantois, âgée de 40 ans, et demeurant place St-Martin, restait au milieu de la chaussée à regarder ce désastre, lorsqu'une voiture de tringlot la força à se garer. Malheureusement la voiture de cette place, conduite par M. Emile Petit, rue du Molinel 56, arrivait en sens inverse et la femme, se croyant en sûreté après avoir évité la première voiture et ne voyant pas venir la seconde, fut prise en écharpe par celle-ci dont la roue lui passa sur la jambe gauche.

Mme Mélantois fut aussitôt relevée par l'agent Caliewaert, qui avec l'aide de quelques passants, la transporta à la pharmacie Blaise, place St-Martin, où on lui donna les soins nécessaires. Le blessée en est heureusement quitte pour de fortes contusions, aucune fracture n'ayant été constatée.

Elle a été transportée à son domicile. Quant à la responsabilité du cocher, elle paraît entièrement dégagée, car il allait au pas au moment de l'accident.

Les petits pavés. — On sait que les environs du Palais des Beaux-Arts, notamment le boulevard de la Liberté, sont en ce moment recouverts de tas de pavés provenant des travaux de voirie. Jeudi, vers six heures du soir, un cabriolet conduit par M. Hucz, rue des Jardins, 7, allait heurté à l'un de ces tas de pavés et sous la violence du choc, le conducteur a été projeté à bas de son siège.

Il n'est relevé sain et sauf fort heureusement. Seul, le véhicule a été assez détérioré.

Flamme brûlant. — Un incendie s'est déclaré, vers 4 heures, rue Gambetta, 42, à l'Hôtel Sarrin, tenu par M. Bulgarini, propriétaire, rue Gambetta, 42. Le feu a pris dans le grenier de l'hôtel, qui n'a pas été sérieusement endommagé. Le sinistre a été heureusement vu par des passants qui ont prévenu le concierge de l'hôtel, qui a pu le faire disparaître avant le départ des pompiers.

Au feu ! — Un commencement d'incendie s'est déclaré, jeudi matin, vers huit heures, dans une maison qui avait abandonné, mais occupé par les époux Plamme, cité Lyre, n° 60.

Un enfant de 3 ans resté seul, avait par imprudence mis le feu à des vêtements pendus contre le mur.

Des voisins ont éteint rapidement le feu. Les dégâts sont insignifiants.

Cas contre cambion. — Le cas à vapeur a temporairement fait le tour de l'Ouest-de-Roubaix, un cambion attelé d'un cheval et conduit par M. Jean Tourneaume, de Mons, charretier, demeurant à Mons-en-Barœul. Par suite de la rupture d'un de ses projets, ce terre et s'est fait des contusions sans gravité. Le véhicule a été très endommagé.

Les incendies. — Hier vers 7 heures 45, un feu de cheminée s'est déclaré rue Faidherbe 24, au 3e étage, dans l'appartement occupé par M. Robilbali, heutenant au 129e chasseurs. Les pompes de la Marine n'ont pas eu à fonctionner.

— Le même soir, vers 8 heures 1/2, le feu a pris dans une chambre du 1er étage, chez M. René Dufour, 142, rue Solférino. Ce commencement d'incendie s'est déclaré par suite d'un vice de construction de la cheminée. Le feu a été éteint par les locataires. Les pompiers de la rue Malus sont venus avec les pompes sur les lieux du sinistre, mais le feu était heureusement éteint.

Gourmandise. — Un nommé Legrand, demeurant rue de Marquette, 42, à Marcq-en-Barœul, trouvait hier après-midi, sur sa route, une serviette remplie de gâteaux et de bonbons qu'il s'empressa de dévorer. Se gourmandise trouvée sur le contenu, il songea à tirer parti du contenant, c'est-à-dire de la serviette qui servait d'enveloppe, et il alla la vendre à un charretier de la rue de Paris, M. Régnier.

Malheureusement pour lui, au moment où il concluait son marché, les agents Brohet et Delaplace le prirent en flagrant délit, interrogeant et voyant de quoi il retournait, usèrent du droit au collet du pauvre diable. Puisse-t-il se corriger après cela du péché de gourmandise et s'inspirer du proverbe : Bien mal acquis ne profite jamais.

Les affaires de chantage. — La mère de Coyes est venue visiter son fils hier matin. Coyes aurait demandé à sa mère de lui rendre visite, et lui disant qu'il était abandonnés, les juges, qui n'étaient après tout que des hommes, ne pouvaient s'intéresser à lui. Il citait comme exemple les prisonniers qui, eux, reçoivent de leurs parents fréquemment des douceurs. En terminant, il faisait part à sa mère des craintes sérieuses que lui inspirait sa propre santé.

Vol d'un cheval. — Mardi matin, M. Floriimond, marchand de chevaux à Meurchin, avait vendu à Lille une jument à robe blanche d'une valeur de 200 francs. Il avait attaché le bête à la porte du cabaret Brichet, place du Marché-aux-Chevaux pour prendre une consommation.

Lorsqu'il sortit il constata la disparition de la bête. Il a été porté plainte à M. Villeny, commissaire du 8e arrondissement.

POUR VOUS DÉSALTÉRER

Immédiatement et agréablement

et vous réconforter en même temps, prenez un verre de

Banyuls-Trilles à l'Eau

Cet excellent cordial, soigneusement préparé avec du **VIEUX VIN de BANYULS** et le **Quinquina QUENQUINA**, est apprécié par le corps médical tout entier, et trouve dans

TOUS LES CAFÉS et LES BONS ESTAMINETS

Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 31 octobre 1901

Aux marchands de lait. — C'est fort bien de chercher à vendre le lait à meilleur marché, c'est encore mieux de voir ainsi augmenter les petits bénéfices, car on sait que les marchands de lait ne roulant pas sur l'or, même quand ils vendent le litre de lait 40 centimes leur rémunération n'est pas des plus élevées. Mais ce qui est absolument condamnable, au même titre que les accaparements sous prétexte de vouloir y mettre les exploitations abusives, c'est de profiter de la confiance de la ménagère pour en tirer le plus possible, en ne se gênant guère, surtout pas à la campagne, vu qu'il ne paraît rien plus les denrées nourrissantes qu'on est en droit d'attendre du produit.

Toujours en même titre que les ennemis des pauvres, nous continuerons à publier les noms et adresses des commerçants qui ne se voit trop bien, — des malfaiteurs publics qui pensent pouvoir augmenter leurs profits en falsifiant leur marchandise.

Dans le fait qui débutait Désiré Desmarchelier, marchand à Roubaix, de falsifications ainsi cet accusé la proportion de 30 0/0 d'eau...

Cet événement un peu exagéré, et les plaintes des consommateurs, à Roubaix de jadis, ont si fort pourvoyi pour incompétence sur la qualité de la marchandise vendue, n'ont pu empêcher le tribunal de 25 — Dupeux Claire, r. Dunkerque, 29 — Dupuis Jeanne, r. Pont-de-Neuville — Duparcq Alexandre, r. de Gand.

Décès — Vandenbroucke Sylvie, 67 ans, r. de Russie — Vanoutre Victor, 20 ans, r. Moulin Tourcoing — Vandenbroucke Jean, 70 ans, hôpital Gambetta, 47 — Cadeau Victorine, 20 ans, r. du Parlet.

Mariage — Sans : Odile Boste, 23 ans, garçon boulanger et Eulie Vandenbroucke, 22 ans, ouvrière.

MARCHÉS DE LILLE

Lille, le 31 Octobre 1901.

Cotée par 100 sacs comp. 12 50 à ..... — 00 sans offre.

SUCRE — Tendance forte cotée : 101.00 ...

100 sacs n'ont pas été vendus.

Cotée par quintal : 100.00

Cotée par quintal : 27.50 ...

MARCHÉS DE PARIS

Paris, le 31 Octobre 1901.

FERMES : 12 marques. — Tendance calme

	Cours				Cours	
Octob.	34	50	N.-D.		26	75
Nov.	34	50	N.-D.		26	75
Nov.	34	50	Nov.		27.50	27

SUCRES — Tendance soutenue

Octob.	32.50	32.25	N.-D.	32.25	31.25	31.25
Nov.	32.50	32.25	N.-D.	31.50	31.25	31.25

SEGALE — Tendance soutenue

Octob.	15.25	15.25	D.-N.	15.25	15.25	
Nov.	15.25	15.25	D.-N.	15.25	15.25	

AVOINES — Tendance soutenue

Octob.	19.25	19.25	N.-D.	19.25	19.25	
Nov.	19.25	19.25	N.-D.	19.25	19.25	

HUILE DE LIN — Tendance calme

Octob.	76.50	76.50	D.-N.	76.—	76.50	
Nov.	76.50	76.50	D.-N.	76.50	76.50	

HUILE DE COLZA — Tendance calme

Octob.	68.—	68.75	D.-N.	68.—	68.75	
Nov.	68.—	68.75	D.-N.	68.—	68.75	

SUCRES BLANCS — Tendance faible

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture
Octobre	32.75	32.75	32.75
Novembre	32.75	32.75	32.75
Décembre	32.75	32.75	32.75
Janvier	32.75	32.75	32.75
Février	32.75	32.75	32.75
Mars	32.75	32.75	32.75
Avril	32.75	32.75	32.75

SUCRES — Tendance faible

	Pr. clôt.	Ouvert.	Clôture
Octobre	27.75	27.75	27.75
Novembre	27.75	27.75	27.75
Décembre	27.75	27.75	27.75
Janvier	27.75	27.75	27.75
Février	27.75	27.75	27.75
Mars	27.75	27.75	27.75
Avril	27.75	27.75	27.75

Marché aux Bestiaux de la Villette

Bœufs	1.00	1.00	Vaches	1.00	1.00	
Taureaux	1.00	1.00	Veaux